

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-35

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE MEAUZAC ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, M le Maire de la commune de Meauzac sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 1 118 003,40 € H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
▪ BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réfection du toit et des menuiseries du local communal du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
2 Réfection du toit et des menuiseries du local communal du bar 2 Tr.	15 500 €	18%	2 790 €
3 Ravalement des façades du bar et du futur restaurant 1 tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 Ravalement des façades du bar et du futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
5 Travaux de gros oeuvre préalables à la création du restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
6 Travaux de gros oeuvre préalables à la création du restaurant 2tr.	15 500 €	18%	2 790 €
7 Réaménagement et mise en conformité électrique du bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
8 Réaménagement et mise en conformité électrique du bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
9 Travaux de plomberie et chauffage sur le Bar et futur restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
10 Travaux de plomberie et chauffage sur le Bar et futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
11 Travaux d'accessibilité aux commerces et services du centre bourg 1 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
12 Travaux d'accessibilité aux commerces et services du centre bourg 2 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
13 Aménagement d'une salle de réunions dans un bâtiment 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
14 Aménagement d'une salle de réunions dans un bâtiment 2tr.	19 000 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
15 Réfection extérieure du logement au dessus du futur restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
16 Réfection extérieure du logement au dessus du futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
17 Façades et menuiseries extérieures du logement au dessus du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
18 Façades et menuiseries extérieures du logement au dessus du bar 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
19 Aménagement du logement de fonction au dessus du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
20 Aménagement du logement de fonction au dessus du bar 2tr.	15 500 €	18%	2 790 €
21 Ravalement et réfection des menuiserie des salles associatives 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
22 Ravalement et réfection des menuiserie des salles associatives 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
23 Réparation de la toiture des salles associatives 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
24 Réparation de la toiture des salles associatives 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
25 Aménagement de salles associatives dans un bâtiment communal 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
26 Aménagement de salles associatives dans un bâtiment communal 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
27 Ravalement des façades de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
28 Ravalement des façades de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
29 Réfection de la toiture de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
30 Réfection de la toiture de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
31 Travaux de mise aux normes du bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
32 Travaux de mise aux normes du bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
33 Remplacement des menuiseries à la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
34 Remplacement des menuiseries à la maison Marty2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
35 Restructuration de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
36 Restructuration de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
37 Construction d'une salle à usages multiples 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
38 Construction d'une salle à usages multiples 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
39 Construction des locaux annexes à la salle à usages multiples 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
40 Construction des locaux annexes à la salle à usages multiples 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
41 Réfection de la toiture d'un bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
42 Réfection de la toiture d'un bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
43 Restructuration d'un bâtiment communal 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
44 Restructuration d'un bâtiment communal 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
45 Réaménagement intérieur du bâtiment affecté aux services 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
46 Réaménagement intérieur du bâtiment affecté aux services 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
47 Travaux d'accessibilité aux bâtiments des services 1 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
48 Travaux d'accessibilité aux bâtiments des services 2 tr.	12 884 €	18%	2 319 €
▪ URBANISME ENVIRONNEMENT			
49 Création de stationnements près du bar restaurant et des services	19 000 €	18%	3 420 €
50 Création d'un réseau pluvial en centre bourg	19 000 €	18%	3 420 €
51 Espaces verts paysagers aux abords des commerces et des services	19 000 €	18%	3 420 €
52 Implantation de mobilier urbain dans le centre du bourg	19 000 €	18%	3 420 €
53 Aménagement de circulations piétonnes dans le centre du bourg	19 000 €	18%	3 420 €
SUBVENTION GLOBALISEE			156 669,00 €

RECAPITULATIF

COUT H.T. DU PROGRAMME	1 118 003,40 €
DEPENSE SUBVENTIONNABLE	870 384,00 €
SUBVENTION GLOBALISEE	156 669,00 €
TAUX MOYEN D'AIDE (subvention globalisée/coût HT)	14.01 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **52 223 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **52 223 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **52 223 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Meauzac,

- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12; N° 15 à 24; N° 27 à 36; N° 41 à 48	204 1437	74	112 209 €
N° 13 et 14; N° 25 et 26; N° 37 à 40	204 1436	74	27 360 €
N° 49 à 53	204 1434	74	17 100 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-35

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE DE
MEAUZAC ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 pour la réalisation d'un programme estimé à 1 118 003,40 € H.T., à conclure avec la commune de Meauzac ;
- Accorde à la commune de Meauzac une subvention globalisée de 156 669 € payable en trois annuités (la première de 52 223 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 52 223 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 52 223 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Réfection du toit et des menuiseries du local communal du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
2 Réfection du toit et des menuiseries du local communal du bar 2 Tr.	15 500 €	18%	2 790 €
3 Ravalement des façades du bar et du futur restaurant 1 tr	15 500 €	18%	2 790 €
4 Ravalement des façades du bar et du futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
5 Travaux de gros oeuvre préalables à la création du restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
6 Travaux de gros oeuvre préalables à la création du restaurant 2tr.	15 500 €	18%	2 790 €
7 Réaménagement et mise en conformité électrique du bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
8 Réaménagement et mise en conformité électrique du bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
9 Travaux de plomberie et chauffage sur le Bar et futur restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
10 Travaux de plomberie et chauffage sur le Bar et futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
11 Travaux d'accessibilité aux commerces et services du centre bourg 1 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
12 Travaux d'accessibilité aux commerces et services du centre bourg 2 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
13 Aménagement d'une salle de réunions dans un bâtiment 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
14 Aménagement d'une salle de réunions dans un bâtiment 2tr.	19 000 €	18%	3 420 €
15 Réfection extérieure du logement au dessus du futur restaurant 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
16 Réfection extérieure du logement au dessus du futur restaurant 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
17 Façades et menuiseries extérieures du logement au dessus du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
18 Façades et menuiseries extérieures du logement au dessus du bar 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
19 Aménagement du logement de fonction au dessus du bar 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
20 Aménagement du logement de fonction au dessus du bar 2tr.	15 500 €	18%	2 790 €
21 Ravalement et réfection des menuiserie des salles associatives 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
22 Ravalement et réfection des menuiserie des salles associatives 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
23 Réparation de la toiture des salles associatives 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
24 Réparation de la toiture des salles associatives 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention
25 Aménagement de salles associatives dans un bâtiment communal 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
26 Aménagement de salles associatives dans un bâtiment communal 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
27 Ravalement des façades de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
28 Ravalement des façades de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
29 Réfection de la toiture de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
30 Réfection de la toiture de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
31 Travaux de mise aux normes du bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
32 Travaux de mise aux normes du bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
33 Remplacement des menuiseries à la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
34 Remplacement des menuiseries à la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
35 Restructuration de la maison Marty 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
36 Restructuration de la maison Marty 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
37 Construction d'une salle à usages multiples 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
38 Construction d'une salle à usages multiples 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
39 Construction des locaux annexes à la salle à usages multiples 1 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
40 Construction des locaux annexes à la salle à usages multiples 2 tr.	19 000 €	18%	3 420 €
41 Réfection de la toiture d'un bâtiment 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
42 Réfection de la toiture d'un bâtiment 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
43 Restructuration d'un bâtiment communal 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
44 Restructuration d'un bâtiment communal 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
45 Réaménagement intérieur du bâtiment affecté aux services 1 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
46 Réaménagement intérieur du bâtiment affecté aux services 2 tr.	15 500 €	18%	2 790 €
47 Travaux d'accessibilité aux bâtiments des services 1 tr.	17 500 €	18%	3 150 €
48 Travaux d'accessibilité aux bâtiments des services 2 tr.	12 884 €	18%	2 319 €
URBANISME ENVIRONNEMENT			
49 Création de stationnements près du bar restaurant et des services	19 000 €	18%	3 420 €
50 Création d'un réseau pluvial en centre bourg	19 000 €	18%	3 420 €
51 Espaces verts paysagers aux abords des commerces et des services	19 000 €	18%	3 420 €
52 Implantation de mobilier urbain dans le centre du bourg	19 000 €	18%	3 420 €
53 Aménagement de circulations piétonnes dans le centre du bourg	19 000 €	18%	3 420 €
SUBVENTION GLOBALISEE			156 669,00 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opérations	Article	Sous Fonction	Montant
N° 1 à 12; N° 15 à 24; N° 27 à 36; N° 41 à 48	204 1437	74	112 209 €
N° 13 et 14; N° 25 et 26; N° 37 à 40	204 1436	74	27 360 €
N° 49 à 53	204 1434	74	17 100 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,